REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION AST BADMINTON

FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement accepté lors de l'adhésion.
L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront en ligne.
Un certificat médical de -3 mois ou une attestation sur l'honneur vous sera demandé suivant les cas.
Le règlement par CB se fera en ligne et est à privilégier.
Le règlement par chèque, espèces ou autre reste possible auprès des membres du bureau.

COVID 19

En fonction de la situation sanitaire le Pass Sanitaire ou le masque pourra être exigé.

ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence FFBa assure en cas de blessures mais nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle complémentaire (se renseigner auprès des responsables du club ou compléter le document d'assurance joint au livret de la fédération).

RESPONSABILITE

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser au gymnase. De plus, le club décline toute responsabilité hors des créneaux horaires. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale, **les parents devront venir chercher leur enfant sur le site.**
En cas d'urgence, les responsables du club prendront les mesures qui s'imposent : faire appel aux pompiers et prévenir les responsables légaux.

LES CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents.

- Lundi	17H30 à 19H00	adultes, séniors, jeunes à partir de la 4ème + encadrements jeunes compétiteurs sur sélection
- Lundi	20H30 à 22H00	adultes (hors créneaux réservés rencontres interclubs)
- Mardi	20H00 à 22H00	adultes (hors créneaux réservés entrainements compétiteurs et rencontres interclubs)
- Jeudi	17H30 à 19H30	encadrement jeunes jusqu'à la 5éme inclus sur sélection et entrainements par un intervenant 1 fois par mois
- Jeudi	19H30 à 22H00	adultes (hors créneaux réservés entrainements loisirs 1 fois par mois par un intervenant ou entrainements compétiteurs et rencontres interclubs)
- Samedi	09H00 à 12H00	licenciés du club

VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances encadrées des jeunes sont systématiquement suspendues.
Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les dispositions des responsables volontaires et de l'Agglo du Pays de Dreux.

COTISATIONS

90 € (adultes ≥ 18 ans) ; 75 € (jeunes de - 18 ans)
La cotisation englobe la licence fédérale, ligue, comité 28 et les frais liés au fonctionnement du club.
Les compétitions départementales sont prises en charge : championnat D2, D3, vétéran, jeunes.
Concernant les tournois du département, seuls les 5 premiers seront pris en charge par le club.
Les volants vous seront fournis uniquement pour les championnats D2, D3 à domicile.
Les volants pour les autres tournois seront à la charge du joueur.

PERIODE D'ESSAI

Deux séances d'essai seront proposées (hors licenciés N-1).
Les adhérents N-1 devront être en possession de leur licence au 1er septembre 2025, pour avoir accès aux terrains.

TOURNOIS

Les inscriptions aux tournois sont effectuées par les joueurs sur BadNet. Le remboursement sur justificatif des 5 tournois effectués se fera fin de saison par virement (un RIB vous sera demandé lors de votre adhésion).

→ Cas des désistements aux tournois : On distingue :

- Le désistement jusqu'à la Date Limite d'Inscription (DLI) : tout compétiteur peut se désister librement en informant le responsable des inscriptions aux tournois.
- Le désistement au-delà de la DLI et avant le Tirage Au Sort (TAS) : le compétiteur, qui veut se désister, doit entrer personnellement en contact avec les organisateurs du tournoi.
- **Forfait au-delà du TAS et avant le début de la compétition : le compétiteur, qui veut se désister, doit entrer personnellement en contact avec les organisateurs du tournoi et avec les instances de la ligue du Centre de Badminton pour justifier son WO. L'inscription du tournoi sera à la charge du compétiteur ainsi que les frais annexes encourus.**
- En cas de forfait pour raison médicale : le membre doit fournir un certificat médical dans les plus brefs délais.

MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respectez le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.
L'adhérent devra se munir de chaussures de salle adaptées à la pratique du badminton (semelle non marquante), d'une tenue de sport adéquate (en compétition, les hommes en short et les femmes en jupette ou short) ; des raquettes et volants sont mis à disposition par le club pour les 2 séances d'essai. (Pour achat de matériel (prix, choix), adressez-vous aux dirigeants).

COMMUNICATION

La communication s'effectue principalement par le biais d'un groupe whatsApp.
Consultation systématique du tableau d'information : fermeture exceptionnelle, tournois, stages…
Consultation de notre site internet : www.ast28bad.fr
L'adhérent adulte autorise la diffusion, sur le site internet du club, de photos prises lors de compétitions sportives ou manifestations en relation avec le badminton.
Les adhérents jeunes ne figureront sur le site qu'après accord de leurs parents.
Le droit à l'image sera notifié lors de l'inscription en ligne.

VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des créneaux et compétitions.

FONCTIONNEMENT

→ Règle de vie commune

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les taches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions…)

→ Assemblée générale

Les assemblées générales sont obligatoires pour tous les licenciés et seront effectuées au moins une fois dans l'année.

→ Membres

Vous faites partie du club en tant que membre actif le jour où vous vous inscrivez à la section badminton.

En cas de forte affluence, un roulement est demandé aux joueurs et les jeux en simple sont interdits.

→ Jeunes

Le club se limite à 28 jeunes sur le créneau du jeudi, afin d'avoir un taux d'encadrement suffisant. Par respect des bénévoles donnant de leur temps, le licencié jeune devra se présenter à son créneau d'encadrement et impérativement avec son matériel prévu. **En cas d'absences d'un jeune joueur les parents doivent prévenir obligatoirement l'encadrant.** Tout retard régulier sera réprimandé et l'A.S.T Badminton se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires.

LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et toujours dans le respect de l'adversaire.
Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.
De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé à l'A.S.T qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion…).
Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

Ce dernier règlement sera à approuver en ligne